



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTE

## COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

[www.upoghjudoletta.fr](http://www.upoghjudoletta.fr)

# Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

**Présents :** LECCIA Jean-Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxane, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

**Absent :** MATTEI Estelle,

**Secrétaire de séance :** GRAZI François.

### **2. Actualisation de la demande de subvention auprès de l'Office de l'environnement de la Corse en vue de financer la restauration de la fontaine communale d'eau de source dénommée « Funtana Vecchja »**

#### **Délibération 009-2019**

Le Maire rappelle à ses collègues que par délibération N° 001-2019 en date du 8 février 2019, le Conseil Municipal a délibéré sur le projet de restauration d'une de nos anciennes fontaines communales dénommée « Funtana Vecchja » et notamment sur la demande de financement de cette opération à l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC).

Le Maire rappelle également que par arrêté N° 105 du 11 juillet 2018, Monsieur le Préfet de la Haute-Corse nous a alloué une subvention de 50% dans le cadre de la DETR 2018 afin notamment de financer cette opération. En pratique, le montant alloué s'élève à 15 859 €.

Après contact tant avec Monsieur le Sous-préfet de Calvi qu'avec l'Office de l'Environnement sur l'utilisation de cette enveloppe de la DETR, il ressort qu'il est préférable de revoir le plan de financement voté le 8 février dernier afin de consommer intégralement la somme précisée ci-dessus qui nous a déjà été allouée par l'Etat et de ne solliciter l'Office de l'environnement que pour la différence par rapport au montant global maximum de 80% de subventions possibles.

Pour un coût d'opération de 86 000 €/HT (sans modification par rapport à la délibération 001-2019 du 8 février 2019),

Le plan de financement de cette opération serait donc le suivant :

- OEC :	52 941 € (61,56%)
- Etat - DETR 2018 :	15 859 € (18,44%)
- Commune :	17 200 € (20,00%)

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications détaillées du Maire,

**DECIDE d'actualiser ainsi qu'il suit le plan de financement des travaux de restauration de la fontaine d'eau de source communale dénommée « Funtana Vecchja » :**

- OEC :	52 941 € (61,56%)
- Etat - DETR 2018 :	15 859 € (18,44%)
- Commune :	17 200 € (20,00%)

DIT que la réalisation des travaux sera en tout état de cause conditionnée à l'obtention de l'aide de l'Office de l'Environnement de la Corse, l'aide de l'Etat ayant déjà donné lieu à décision dans le cadre de la DETR 2018 (arrêté en cours de validité),

DIT qu'une procédure de consultation des entreprises pour réaliser cette opération sera mise en œuvre par le Maire avec l'assistance d'un maître d'ouvrage dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA),

**PREND L'ENGAGEMENT** de réaliser sur fonds disponibles sa part contributive déduction faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés,

**DONNE autorisation** au Maire de déposer tout dossier auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse afin d'obtenir le financement nécessaire sollicité avant tout démarrage de l'opération.

Résultat du vote :

VOTANTS : 10 – ABSTENTION : 0 – EXPRIMES : 10 – POUR : 10 – CONTRE : 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux

